



**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023**

**NOTE DE PRÉSENTATION**

COMMISSION  
DES  
FINANCES

**Mission**

**« AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT »**

**et**

**Compte de concours financiers**

**« Prêts à des États étrangers »**

**Examen par la commission des finances mercredi 9 novembre 2022**

**Rapporteurs spéciaux :**

**MM. Michel CANÉVET et Jean-Claude REQUIER**



## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
L'ESSENTIEL.....	5
<b>L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, UNE POLITIQUE TRANSVERSALE DONT LES CRÉDITS DE LA MISSION NE RÉPRÉSENTENT QU'UNE PART DES MOYENS</b>	
<b>I. L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EST ASSURÉE PAR L'ÉTAT, SES OPÉRATEURS ET POUR UNE PART CROISSANTE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....</b>	<b>11</b>
A. LA POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT REPOSE SUR UNE DIVERSITÉ D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	11
B. LA FRANCE MAINTIEN SA POSITION DANS LE CLASSEMENT DES PAYS DONNEURS MAIS ATTEINDRE 0,7 % DU RNB EN AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2025 PARAÎT DIFFICILE .....	12
1. <i>La France est l'un des principaux pays donneurs en 2021 .....</i>	12
2. <i>L'objectif d'atteindre un volume d'aide publique au développement équivalent à 0,7 % du revenu national brut apparaît aujourd'hui trop ambitieux.....</i>	13
3. <i>La France a révisé sa politique d'aide en faveur de la Chine mais continue de verser des financements à la Turquie au titre de l'aide aux réfugiés.....</i>	15
C. PRINCIPALEMENT MISE EN ŒUVRE PAR L'ÉTAT ET L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EST ÉGALEMENT UNE POLITIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	15
1. <i>Principal opérateur de la politique de développement, l'AFD doit faire l'objet d'un pilotage fin .....</i>	16
2. <i>La part de l'aide publique au développement assurée par les collectivités locales augmente depuis 2018 .....</i>	21
3. <i>L'application des dispositions de la loi du 4 août 2021 de programmation.....</i>	23
<b>II. LES CRÉDITS DE LA MISSION AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT AUGMENTENT FORTEMENT EN 2023 ET POURRAIENT S'ÉLEVER À 7 MILLIARDS D'EUROS EN 2025 .....</b>	<b>24</b>
<b>LES CRÉDITS DES PROGRAMMES DE LA MISSION « AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT » ET DU COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS « PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS »</b>	
<b>I. PROGRAMME 110 : LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT PARTICIPE À ACCROITRE LE COÛT DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT.....</b>	<b>27</b>
A. LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT AU NIVEAU MONDIAL CONTRAINT À RENFORCER LES CRÉDITS DÉDIÉS À LA BONIFICATION DES PRÊTS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT .....	28

---

B. L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS DÉDIÉS À L'AIDE MULTILATÉRALE EST MARQUÉE PAR LES CYCLES DE RECONSTITUTION DES GRANDS FONDS INTERNATIONAUX .....	30
1. <i>Des variations en sens contraires liées aux effets différés des cycles de reconstitution des fonds concessionnels sur la consommation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement</i> .....	30
2. <i>Un renforcement sensible des crédits mobilisés pour les initiatives du FMI</i> .....	31
C. LA FRANCE CONTINUE D'ASSUMER UNE PART DU COÛT DE L'ANNULATION DE LA DETTE DÉTENUE PAR DES GRANDS BAILLEURS INTERNATIONAUX SUR DES PAYS TRÈS PAUVRES.....	32
<b>II. PROGRAMME 209 : UN RENFORCEMENT DES ENGAGEMENTS DANS LE CHAMP DE LA SANTÉ MONDIALE ET DES MOYENS DÉDIÉS À LA GESTION DES CRISES .....</b>	<b>33</b>
A. LES CRÉDITS DE LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE AUGMENTENT POUR FINANCER LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ MONDIALE .....	34
B. LES MOYENS DE GESTION DE CRISE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AINSI QUE DE FINANCEMENT DE PROJETS SERAIENT TRÈS FORTEMENT RENFORCÉS .....	36
1. <i>Le ministère des affaires étrangères souhaite constituer un mécanisme de réserve pour mieux faire face aux crises internationales</i> .....	36
2. <i>Les moyens de l'aide-projet seraient renforcés, en partie pour honorer des engagements antérieurs</i> .....	38
C. DÉSORMAIS FINANCÉS PAR LE PRÉLÈVEMENT SUR RECETTES AU PROFIT DE L'UNION EUROPÉENNE, LES MOYENS DÉDIÉS À LA COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LA MISSION S'ÉTEIGNENT PROGRESSIVEMENT .....	39
<b>III. LE PROGRAMME 365 : UNE NOUVELLE OPÉRATION NEUTRE AU PLAN COMPTABLE DE CONVERSION DE RESSOURCES ENTRE L'AFD ET L'ÉTAT .</b>	<b>40</b>
<b>IV. LES CRÉDITS DU COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS « PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS » .....</b>	<b>42</b>
A. LE PROGRAMME 851 .....	42
B. LE PROGRAMME 852 .....	43
C. LE PROGRAMME 853.....	43
<b>LISTE DES PERSONNES ENTENDUES .....</b>	<b>45</b>

## L'ESSENTIEL

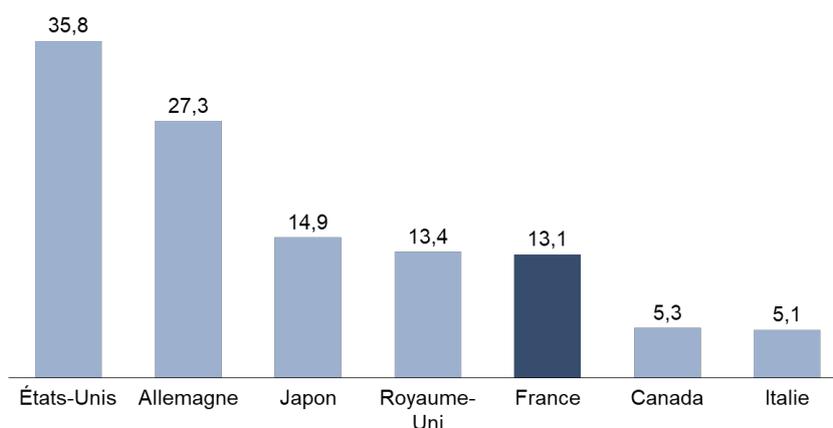
### I. LA FRANCE DEMEURE L'UN DES PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT MAIS DOIT S'INTERROGER SUR SES OBJECTIFS

#### A. UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE À LAQUELLE PARTICIPENT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En 2022, la France aura engagé 13,1 milliards d'euros au titre de l'aide publique au développement, soit 0,51 % de son revenu national brut contre 0,33 % du RNB en moyenne pour les autres contributeurs. Dans ce contexte, la France continue d'occuper la cinquième place parmi les pays donateurs pour ses contributions en valeur.

#### Évolution des montants engagés au titre de l'aide publique au développement en 2022

(en milliards d'euros)

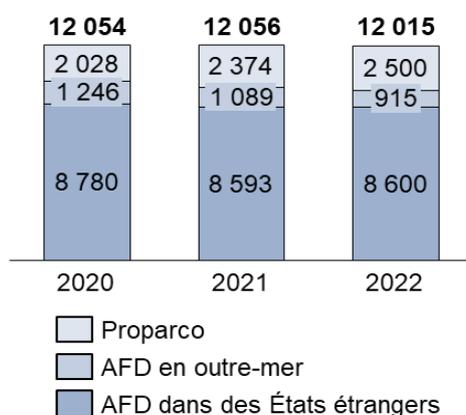


Source : commission des finances d'après les réponses au questionnaire budgétaire

**Une part très importante de cette aide publique au développement est mise en œuvre par l'Agence française de développement dont le volume d'activité – sur lequel seule une partie est comptabilisée comme de l'aide publique au développement au sens de l'OCDE – s'élève à 12 milliards d'euros en 2022.**

### Évolution du volume d'activité de l'AFD

(en millions d'euros)



Source : commission des finances d'après les réponses au questionnaire budgétaire

En parallèle de l'Agence française de développement et de l'État, **les collectivités locales participent de façon croissante à la politique d'aide publique au développement.**

Ainsi, en 2022, les collectivités territoriales ont engagé **145 millions d'euros de dépenses comptabilisées comme de l'aide publique au développement**, dont environ la moitié au titre de l'aide aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.

Cette aide est en hausse de 15 millions d'euros depuis 2018.

À l'exclusion de ces dépenses, l'effort réalisé par les collectivités locales se porte principalement sur le secteur de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

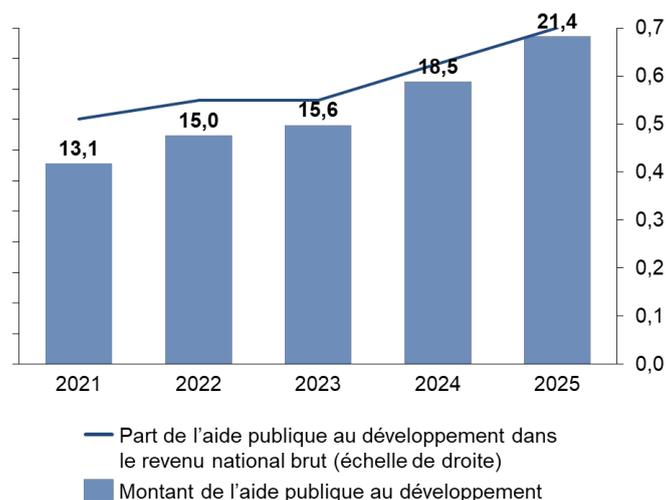
#### **B. UN OBJECTIF DE 0,7 % DU RNB QUI PARAÎT DIFFICILEMENT ATTEIGNABLE**

Comme le prévoit la loi du 4 août 2021 relative au développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales et conformément à l'invitation faite en ce sens par les Nations unies, **la France vise l'objectif d'engager, d'ici 2025, un montant d'aide publique au développement équivalent à 0,7 % de son revenu national brut.**

Compte tenu de **la dégradation des finances publiques** liées à la crise énergétique et économique, **cet objectif paraît aujourd'hui difficilement atteignable** et il paraîtrait judicieux de s'interroger sur sa révision.

### Prévision d'évolution des montants engagés au titre de l'aide publique au développement avec l'hypothèse d'atteindre 0,7 % du RNB en 2025

(en milliards d'euros – en point de pourcentage du RNB)



Source : calculs de la commission des finances d'après les documents budgétaires

En effet, au regard des dernières prévisions retenues par le Gouvernement, un effort d'APD équivalent à 0,7 % du RNB en 2025 correspondrait à **un engagement de l'ordre de 21,4 milliards d'euros soit 5,8 milliards d'euros de plus qu'en 2023.**

Une telle augmentation paraît difficilement soutenable dans le contexte actuel, d'autant plus que le renchérissement des taux d'intérêt entraîne, en parallèle, une augmentation du coût des opérations de bonification des prêts accordés par le Trésor et par l'AFD.

## II. LES CRÉDITS DE LA MISSION AUGMENTENT TRÈS FORTEMENT SOUS L'EFFET DE LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT ET AFIN DE RENFORCER LES CAPACITÉS DE RÉPONSES D'URGENCE ET LES MOYENS CONSACRÉS À LA SANTÉ ET À L'ÉDUCATION MONDIALE

En 2023, les crédits de la mission Aide publique au développement augmentent très fortement en autorisations d'engagement (+ 1,4 milliard d'euros) et en crédits de paiement (+ 819 millions d'euros).

## Évolution des crédits de la mission aide publique au développement

*(en millions d'euros)*

Programme/action	LFI 2022		PLF 2023		Évolution en valeur		Variation en pourcentage		Variation corrigée de l'inflation*	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>110 - Aide économique et financière au développement</b>	3 213,7	1 862,0	3 836,9	2 337,9	623,2	475,9	19,4	25,6	14,5	20,4
<b>365 - Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement</b>	190,0	190,0	150,0	150,0	- 40,0	- 40,0	-21,1	-21,1	-24,3	-24,3
<b>209 - Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	3 217,8	3 052,9	4 054,8	3 436,0	837,0	383,1	26,0	12,5	20,8	7,9
<b>370 - Restitution des biens mal-acquis</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mission Aide publique au développement</b>	<b>6 621,5</b>	<b>5 105,0</b>	<b>8 041,7</b>	<b>5 923,9</b>	<b>1 420,2</b>	<b>819,0</b>	<b>21,4</b>	<b>16,0</b>	<b>16,4</b>	<b>11,3</b>

Note : la prévision d'inflation retenue correspond à la variation de l'indice des prix à la consommation hors tabac figurant au rapport social, économique et financier annexé au PLF pour 2023.

Source : commission des finances du Sénat d'après les documents budgétaires

### A. UNE AUGMENTATION DES CRÉDITS CONSACRÉS À LA BONIFICATION DES PRÊTS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT AFIN DE FAIRE FACE À LA REMONTÉE DES TAUX D'INTÉRÊTS

Sur le programme 110 - Aide économique et financière au développement, **le montant des autorisations d'engagement dédiées à la bonification des prêts de l'AFD augmente de 390 millions d'euros.**

**Afin de permettre à l'AFD de prêter à des taux concessionnels aux bénéficiaires de l'aide au développement, l'État assume, par le versement de crédits de bonification, la différence entre le coût de financement de l'AFD et le taux auquel elle prête. Or, dans le contexte de remontée des taux d'intérêt au niveau mondial, les coûts de financement de l'AFD ont augmenté alors même que, pour être regardés comme concessionnels, les taux qu'elle propose doivent rester inférieur à un seuil fixé par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.**

**Afin de maintenir constant le niveau d'aide publique au développement généré par les prêts de l'AFD, le ministère de l'économie et de finances a pris la décision d'accroître le montant des crédits dédiés à la bonification des prêts de l'AFD de 390 millions d'euros en 2023.**

## **B. UN RENFORCEMENT DES MOYENS DISPONIBLES POUR RÉPONDRE EN URGENCE AUX CRISES**

Sur le programme 209 – Solidarité à l’égard des pays en développement, **les crédits dédiés aux outils de réponse de crise augmentent de 433 millions d’euros**. Si les différents instruments (Fonds d’urgence humanitaire et aide alimentaire programmée) bénéficieront de hausse de crédits, la plus grande partie de cette augmentation résulte de la création **d’un mécanisme de réserve pour crise majeure doté de 270 millions d’euros**.

En elle-même, **la création d’un mécanisme de réserve pour crise majeure apparaît bienvenue** puisqu’elle permettra de donner au responsable de programme des marges de manœuvre pour financer des dispositifs d’urgence sans mettre en cause le financement d’opérations déjà engagées par ailleurs.

**Toutefois, il faut s’interroger sur les garanties qui seront apportées par le Gouvernement afin que « par temps calme » ces crédits ne constituent pas une réserve de budgétisation** et donnent effectivement lieu à des annulations ou des reports en fin de gestion.

## **C. UNE HAUSSE DES CRÉDITS DÉDIÉS À LA SANTÉ, À L’ÉDUCATION ET À LA PRÉSERVATION DE L’ENVIRONNEMENT**

Toujours au sein du programme 209 – Solidarité à l’égard des pays en développement, **les crédits augmentent de 508,5 millions d’euros pour financer les participations de la France à plusieurs organismes intervenant dans le champ de la santé et de l’éducation mondiale ainsi que la préservation de l’environnement**.

**En matière de santé, les crédits augmentent ainsi de 336,4 millions d’euros en AE** en raison de la mobilisation de 256,7 millions d’euros pour la reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMTP) et de 94,7 millions d’euros pour l’alliance GAVI<sup>1</sup>.

**En matière d’éducation, les crédits en AE progressent de 122 millions d’euros** afin d’assurer la participation de la France au Partenariat mondial pour l’éducation (PME).

**Enfin environ 960 millions d’euros de crédits sont demandés en AE pour financer les engagements de la France en faveur du Fonds vert pour le Climat**.

---

<sup>1</sup> Créée en 2001, l’Alliance GAVI est une organisation partenariale entre des États et des acteurs privés dont l’objet est de favoriser l’accélération des progrès des pays pauvres en matière d’accès à la vaccination.

**D. LE COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS « PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS »**

Le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers » retrace **les prêts consentis à des États dans une logique d'aide publique au développement**, à l'exception du compte 854 relatif à la participation de la France au désendettement de la Grèce et qui ne supporte plus aucune dépense. Ces crédits évoluent faiblement en 2023 et n'appellent pas d'observation particulière.

*À la date du 10 octobre, date limite prévue par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) pour l'envoi des réponses au questionnaire budgétaire, le rapporteur spécial avait reçu 85 % des réponses.*

## **L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, UNE POLITIQUE TRANSVERSALE DONT LES CRÉDITS DE LA MISSION NE RÉPRÉSENTENT QU'UNE PART DES MOYENS**

### **I. L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EST ASSURÉE PAR L'ÉTAT, SES OPÉRATEURS ET POUR UNE PART CROISSANTE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

#### **A. LA POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT REPOSE SUR UNE DIVERSITÉ D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'aide publique au développement constitue **un agrégat statistique défini par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.**

Elle est constituée de **tous les apports en ressources** – monétaire, en expertise ou en nature – qui sont fournis aux pays et territoires figurant sur **une liste des bénéficiaires** de l'APD (aide bilatérale) ou à des institutions multilatérales (aide multilatérale).

En outre, **l'aide doit répondre aux conditions suivantes :**

- émaner d'organismes **publics** ou agissant pour leur compte ;
- avoir **pour objectif essentiel de favoriser le développement** économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires ;
- être assortie de **conditions d'octroi favorables**, plus particulièrement dans le cas de prêts.

**L'APD peut prendre plusieurs formes** et notamment :

- l'octroi de subventions directes ;
- l'octroi de prêts à conditions préférentielles (« prêts concessionnels ») ;
- l'allègement de dette d'un débiteur ;
- la réalisation de projets au profit d'un bénéficiaire ;
- la prestation de ressources techniques ou d'expertise ;
- la prise en charge du coût représenté par l'accueil de réfugiés ressortissants des pays bénéficiaires de l'APD ;
- la prise en charge du coût de l'accueil et de la scolarisation d'étudiants ressortissants de pays bénéficiaires.

**La comptabilisation de l'APD réalisée au titre d'une année incombe à chaque pays dans le cadre fixé par le CAD de l'OCDE.**

Par ailleurs, l'organisation procède à la collecte et à l'agrégation des données relatives à l'APD par pays afin de mesurer et de comparer l'effort réalisé ainsi que la nature et la destination des aides.

De nouvelles priorités en matière d'aide publique au développement seront présentées à partir du mois de février 2023 à l'occasion de la réunion du prochain Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). Pour mémoire, le précédent CICID s'était tenu en février 2018.

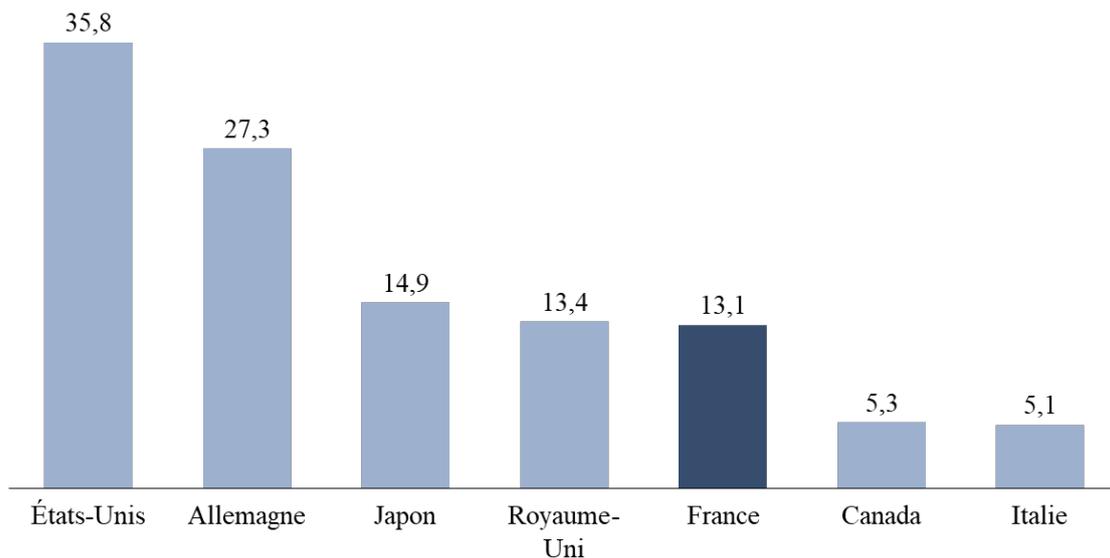
## **B. LA FRANCE MAINTIEN SA POSITION DANS LE CLASSEMENT DES PAYS DONNEURS MAIS ATTEINDRE 0,7 % DU RNB EN AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2025 PARAÎT DIFFICILE**

### **1. La France est l'un des principaux pays donateurs en 2021**

En 2021, l'aide publique au développement versée par la France au sens de l'OCDE devrait s'élever à 13,1 milliards d'euros. Dans ce contexte, la France serait – comme en 2019 et 2020 – le cinquième État contributeur en aide publique au développement, derrière le Royaume-Uni.

#### **Classement des pays donateurs d'aide publique au développement en 2021 en fonction des montants engagés**

(en milliards d'euros)

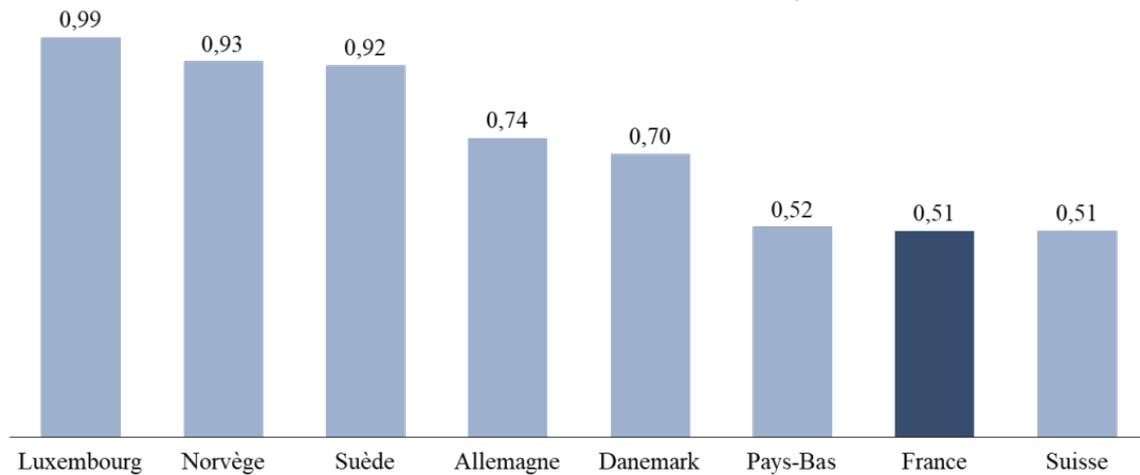


Source : document de politique transversale consacré à la politique d'aide au développement annexé au projet de loi de finances pour 2023

Rapporté à son revenu national brut (RNB), l'effort consenti par la France en aide publique au développement s'élève à 0,51 % ce qui est supérieur à la moyenne de pays du CAD (0,33 %).

**Classement des pays donateurs d'aide publique  
au développement en 2021 en fonction des montants engagés  
par rapport au revenu national brut**

(en point de revenu national brut)



Source : document de politique transversale consacré à la politique d'aide au développement annexé au projet de loi de finances pour 2023

Toutefois, ce résultat reste inférieur à la cible de 0,7 % du RNB retenue par l'Organisation des Nations-Unies et que la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales fixe comme un objectif à atteindre en 2025.

**2. L'objectif d'atteindre un volume d'aide publique au développement équivalent à 0,7 % du revenu national brut apparaît aujourd'hui trop ambitieux**

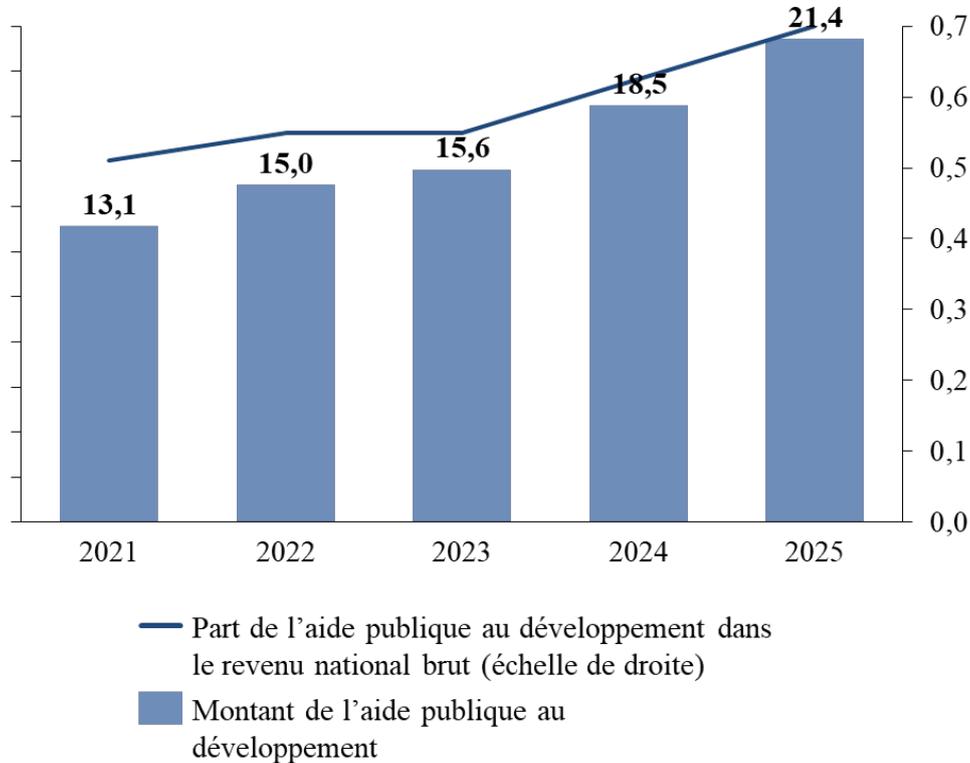
En tout état de cause, les rapporteurs spéciaux estiment que cet objectif doit probablement être réinterrogé compte tenu de la survenue, à la fin de l'année 2021, de la crise économique et énergétique en Europe.

En effet, sous toutes réserves et en s'appuyant sur la prévision de croissance du PIB retenue par le Gouvernement au projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, le revenu national brut de la France pourrait s'élever à environ 3 064 milliards d'euros en 2025.

En conséquence, l'aide publique au développement versée par la France devrait atteindre 21,4 milliards d'euros en 2025 pour respecter l'objectif de 0,7 du RNB, soit une hausse de 10 milliards d'euros.

**Projection de l'évolution des montants engagés par la France  
au titre de l'aide publique au développement  
en respectant l'objectif d'atteindre 0,7 % du RNB en 2025**

(en milliards d'euros et en point de RNB)



Note : le revenu national brut est extrapolé à partir du montant constaté en 2021 (comptes nationaux de l'INSEE) et de la prévision de croissance du PIB retenue par le Gouvernement dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023.

Source : calculs de la commission des finances du Sénat à partir des comptes nationaux de l'INSEE, des prévisions macroéconomiques sous-jacentes au projet de loi de programmation des finances publiques et des documents budgétaires

La « marche » semble d'autant plus haute que **la part de l'APD dans le RNB de la France devrait finalement être très inférieure en 2022 et 2023 à ce que prévoyait la loi de programmation relative au développement solidaire.**

Dans ce contexte, **les versements dédiés à l'aide publique au développement devraient augmenter de plus de 6 milliards d'euros entre 2023 et 2025.**

En outre, et comme les rapporteurs spéciaux le préciseront *infra*, **le contexte de remontée des taux d'intérêts au niveau mondial se traduit par un renchérissement pour l'État du coût des opérations de bonification des prêts accordés par les organismes concessionnels tels que l'Agence française de développement.**

Ainsi, le seul maintien de l'APD française à un niveau équivalent à 0,55 % du RNB en 2023 requiert une hausse de près de 0,4 milliard d'euros des crédits dédiés à la bonification des prêts.

Pour l'ensemble de ces raisons - dégradation de la situation économique, détérioration des perspectives des finances publiques et renchérissement général du coût des opérations de financement - **l'objectif d'atteindre 0,7 % du RNB en aide publique au développement en 2025 doit sans doute être réinterrogé.**

### **3. La France a révisé sa politique d'aide en faveur de la Chine mais continue de verser des financements à la Turquie au titre de l'aide aux réfugiés**

Depuis le début de l'année 2022, **la France a pris la décision de ne plus comptabiliser ses interventions en Chine comme de l'aide publique au développement.**

Toutefois, l'AFD continue de conduire des activités en Chine sans, pour autant, que celles-ci ne soient financées par des crédits de l'État.

**La France a versé au total 193 millions d'euros au titre de l'aide publique au développement à la Turquie en 2021, mais ces versements n'ont généré que 41,4 millions d'euros en équivalent-don car les prêts accordés sont très faiblement concessionnels.**

Par ailleurs, l'essentiel de l'aide publique au développement engagée au profit de la Turquie correspond au financement du mécanisme FRIT (facilité en faveur des réfugiés en Turquie), qui vise à **soutenir les réfugiés d'origine syrienne.**

Enfin, 9,2 millions d'euros correspondent au coût imputé des étudiants turcs en France. Le reste est essentiellement constitué de prêts faiblement concessionnels

### ***C. PRINCIPALEMENT MISE EN ŒUVRE PAR L'ÉTAT ET L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EST ÉGALEMENT UNE POLITIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES***

En 2022, selon les estimations figurant au document de politique transversale (DPT) qui y est consacré, l'aide au développement de la France devrait s'élever à 14,8 milliards d'euros.

Pour l'essentiel, ce montant recouvre des crédits budgétaires (10,7 milliards d'euros) notamment portés par la mission Aide publique au développement (4,4 milliards d'euros, hors prêts) et par d'autres missions du budget général (3,3 milliards d'euros).

## Les canaux de financement de l'aide publique au développement de la France

(en milliards d'euros)

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Crédits budgétaires</b>	<b>6 363</b>	<b>7 706</b>	<b>8 914</b>	<b>9 383</b>	<b>10 678</b>
<i>Mission Aide publiques au développement (hors prêts)</i>	2 297	2 726	3 117	3 961	4 404
<i>Prêts bilatéraux de l'AFD au secteur public</i>	1 131	1 364	2 280	1 721	2 416
<i>Instruments du secteur privé (prêts, prises de participation)</i>	428	564	571	918	480
<i>Autres missions budgétaires</i>	2 506	3 052	2 946	2 784	3 378
<b>Autres prêts</b>	<b>709</b>	<b>146</b>	<b>334</b>	<b>258</b>	<b>239</b>
<b>Contrats de désendettement (décaissements)</b>	<b>319</b>	<b>366</b>	<b>139</b>	<b>117</b>	<b>505</b>
<b>Contribution financée par le budget de l'Union européenne</b>	<b>1 476</b>	<b>1 451</b>	<b>1 658</b>	<b>1 948</b>	<b>2 072</b>
<b>Allègement de dette</b>	<b>57</b>	<b>18</b>	<b>333</b>	<b>-</b>	<b>49</b>
<b>Dons de doses de vaccins contre le covid-19</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>269</b>	<b>415</b>
<b>Fonds de solidarité pour le développement</b>	<b>835</b>	<b>733</b>	<b>494</b>	<b>618</b>	<b>738</b>
<b>Total budget de l'État et de ses agences</b>	<b>9 759</b>	<b>10 421</b>	<b>11 872</b>	<b>12 592</b>	<b>14 280</b>
<i>Collectivités territoriales et agences de l'eau</i>	131	138	138	144	145
<i>Frais administratifs de l'AFD hors rémunération des opérations de l'AFD pour le compte de l'État</i>	394	349	384	402	407
<b>Total de l'aide publique au développement</b>	<b>10 284</b>	<b>10 908</b>	<b>12 394</b>	<b>13 139</b>	<b>14 832</b>
En % du revenu national brut	0,43	0,44	0,53	0,51	0,55

Source : document de politique transversale consacré à la politique d'aide au développement annexé au projet de loi de finances pour 2023

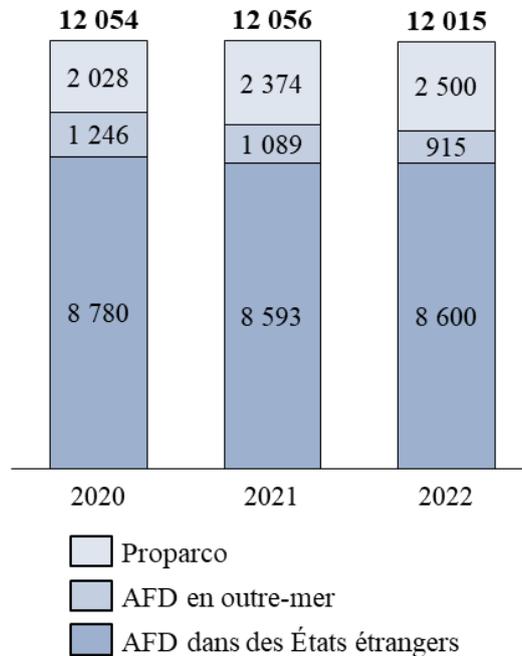
### 1. Principal opérateur de la politique de développement, l'AFD doit faire l'objet d'un pilotage fin

Organisme disposant du double statut d'établissement public et de société de financement, **l'Agence française de développement (AFD) est l'opérateur pivot de la politique de coopération et de développement de la France.**

En 2022, d'après les réponses aux questionnaires budgétaires des rapporteurs, **le volume d'activité du Groupe AFD** - qui regroupe aussi Proparco qui finance et accompagne le développement d'entreprises à l'export - **devrait atteindre 12 milliards d'euros.**

## Évolution de l'activité du groupe Agence française de développement

(en millions d'euros)



Source : commission des finances du Sénat d'après les réponses aux questionnaires des rapporteurs

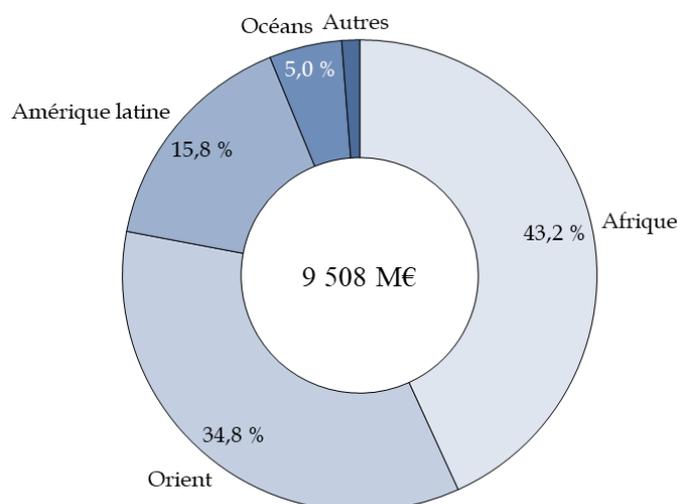
Dans ce volume d'activité, la part consacrée aux opérations au profit d'États étrangers s'élèverait à 8,6 milliards d'euros, soit un volume relativement stable depuis 2020.

En 2022, pour près de 70 % (6,5 milliards d'euros), l'activité de l'AFD à l'étranger est réalisée sous forme de prêts concessionnels. Toutefois, environ 1,7 milliard d'euros de prêts non-concessionnels figurent au portefeuille de l'agence et bénéficient, pour 70 % aux grands pays émergents que sont l'Afrique du Sud, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Turquie, le Brésil et le Mexique. Enfin, environ 838 millions d'euros sont engagés sous forme de dons-projets c'est-à-dire de subventions directes.

En 2022, les activités de l'agence demeurent principalement tournées vers l'Afrique (43,2 %) et l'Orient (34,8 %).

## Ventilation géographique de l'activité du groupe Agence française de développement en 2022

(en milliards d'euros)



Source : document de politique transversale consacré à la politique d'aide au développement annexé au projet de loi de finances pour 2023

Les ressources de l'AFD sont composées du **produit de ses activités**, des **emprunts levés** sur les marchés (9 milliards d'euros en 2022), minorés des remboursements d'emprunt (4,6 milliards d'euros en 2021), ainsi que des **ressources apportées par l'État** sous forme budgétaire ou extrabudgétaire.

### Montant des crédits budgétaires versés à l'Agence française de développement

(en millions d'euros)

	2022		2023	
	AE	CP	AE	CP
Programme 110 - Aide économique et financière au développement	1 125,7	462,5	1 866,4	550,9
Programme 209 - Solidarité à l'égard des pays en développement	1 182,3	1 041,7	1 204,4	1 118,8
Programme 365 - Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	190	190*	150	150*
Programme 123 - Conditions de vie en outre-mer	36,3	23,1	39,3	31,3
Programme 853 - Prêts à l'AFD en vue de favoriser le développement économique et social	0	505*	0	150*
<b>Total</b>	<b>2534,3</b>	<b>2032,3</b>	<b>3260,1</b>	<b>1851</b>

\* Comme cela développé *infra* l'AFD bénéficiera, en 2023, d'un versement de 150 millions d'euros visant à convertir une part du produit des prêts de ressources à conditions spéciales (RCS) en fonds propres au sens de la réglementation européenne. L'opération implique plusieurs versements croisés entre les programmes du budget de l'État et les ressources de l'opérateur. En comptabilité budgétaire, le solde de l'opération est de 190 millions d'euros versés à l'opérateur. Le total du tableau retient donc ce montant et non la somme des crédits des programmes 365 et 853.

Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires

En 2023, **l'ensemble des crédits demandés en faveur de l'AFD s'élèvent à 3,2 milliards d'euros en AE et 1,8 milliard d'euros en CP** ce qui marque une évolution soutenue des ressources budgétaires de l'agence en particulier en AE (+ 725,8 millions d'euros, soit + 28,6 %).

**Cette augmentation s'explique pour plus de la moitié (400 millions d'euros en AE) par la hausse du coût des opérations de bonification des prêts concessionnels de l'AFD** dans le contexte de redressement des taux d'intérêts au niveau mondial. Ce mécanisme sera présenté plus amplement *infra*.

Une autre source de cette hausse des versements de l'État se trouve dans l'ouverture d'une ligne de financement pour la bonification des prêts accordés par l'AFD dans le cadre des programmes du Fonds vert (+ 170 millions d'euros).

Il convient, toutefois, d'indiquer que **l'agence ne reçoit aucune dotation de fonctionnement de la part de l'État** et que l'ensemble des crédits qui lui sont versés le sont pour **la mise en œuvre ou la rémunération des frais associés à la politique de développement**.

En effet, pour plus de 90 %, les crédits budgétaires versés en autorisations d'engagement le sont au titre de :

- **la bonification des prêts concessionnels accordés par l'agence à des États ou des organisations internationales ;**

- **la mise en œuvre des interventions de la France en dons-projets, financement des ONG et assistance technique dans le cadre de la coopération bilatérale ;**

- **la rémunération, par l'État, du service rendu par l'AFD.**

Les rapporteurs spéciaux ont été informés que **les activités de l'AFD sont soumises à des risques de plus en plus importants en raison de la dégradation de la situation macroéconomique au niveau mondial**.

À titre d'exemple, certains pays auxquels des prêts ont pu être accordés par le passé présentent aujourd'hui **un risque de défaut plus important**.

Cette situation pourrait avoir des conséquences du point de vue du respect **des règles réglementaires et prudentielles** et impliquer, à terme, une **diversification du portefeuille** de l'AFD ou **un renforcement de ses fonds propres**.

Dans ce contexte, **le suivi et le pilotage de l'AFD par ses cotutelles - ministère des affaires étrangères et ministère de l'économie et des finances - apparaît déterminant**.

À cet égard, **l'administration tire un bilan positif de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022** entre l'État et l'agence.

Le ministère des affaires étrangères met en avant le renforcement du nombre des indicateurs d'impact et la meilleure prise en compte des activités de Proparco. Du point de vue des résultats, **92,5 % des indicateurs seraient atteints ou proches de leurs cibles.**

**L'élaboration du COM 2023-2025 est en cours** et s'articule avec celle du plan stratégique de l'agence pour les années 2023-2027.

D'après l'AFD, le prochain COM pourrait notamment chercher à **réduire le nombre d'indicateurs de sorte à les rendre plus stratégiques et opérationnels.**

En termes de calendrier, il est prévu une adoption du COM 2023-2025 par le conseil d'administration de l'AFD au printemps 2023, ce qui permettra de tenir compte des orientations stratégiques et priorités issues du prochain Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) qui devrait se tenir au début de l'année prochaine.

**Les rapporteurs spéciaux rappellent la vigilance qu'ils apportent au suivi de l'évolution des dépenses de personnel et des dépenses immobilière de l'agence** ainsi qu'à la mise en œuvre rapide de synergies dans le contexte de l'intégration d'Expertise France au sein du groupe AFD.

**En 2022, le groupe AFD employait 2 716 agents** et ses frais généraux – constitués principalement des **dépenses de personnels** – s'élevaient à **532 millions d'euros, en hausse de 30 millions d'euros par rapport à 2021.**

En matière immobilière, **les dépenses s'élevaient, en 2020, à 5,4 millions d'euros en investissement et 25 millions d'euros en fonctionnement.**

#### Montant des dépenses immobilières de l'Agence française de développement

(en millions d'euros)

	Nature	2017	2018	2019	2020	2021
Siège	Investissement	7 028 082	3 928 868	591 064	417 639	764 429
	Fonctionnement	8 126 008	12 762 531	15 581 098	14 954 705	15 927 797
Réseau	Investissement	1 550 000	3 736 000	2 930 000	5 000 000	-
	Fonctionnement	7 113 762	7 992 909	9 799 190	10 070 411	-
Total	<b>Investissement</b>	<b>8 578 082</b>	<b>7 664 868</b>	<b>3 521 064</b>	<b>5 417 639</b>	<b>-</b>
	<b>Fonctionnement</b>	<b>15 239 770</b>	<b>20 755 440</b>	<b>25 380 288</b>	<b>25 025 116</b>	<b>-</b>

Source : commission des finances du Sénat d'après les réponses aux questionnaires des rapporteurs

Pour mémoire, le 30 janvier 2020, **le conseil d'administration de l'AFD a approuvé l'acquisition de 50 000 m<sup>2</sup> de bureau** au sein du complexe en cours de construction de la zone d'aménagement Paris-Rive Gauche.

L'investissement net réalisé par l'AFD s'élèverait, pour ce projet à **550 millions d'euros après cession ou mise en location des bâtiments actuels.**

**Pour mémoire, une partie des locaux pourraient être mis en location auprès d'autres entreprises ou services publics.**

Les rapporteurs spéciaux ont été informés que l'ensemble des contentieux ouverts devant les juridictions administratives à l'encontre des opérations engagées pour la réalisation du projet avait été purgé.

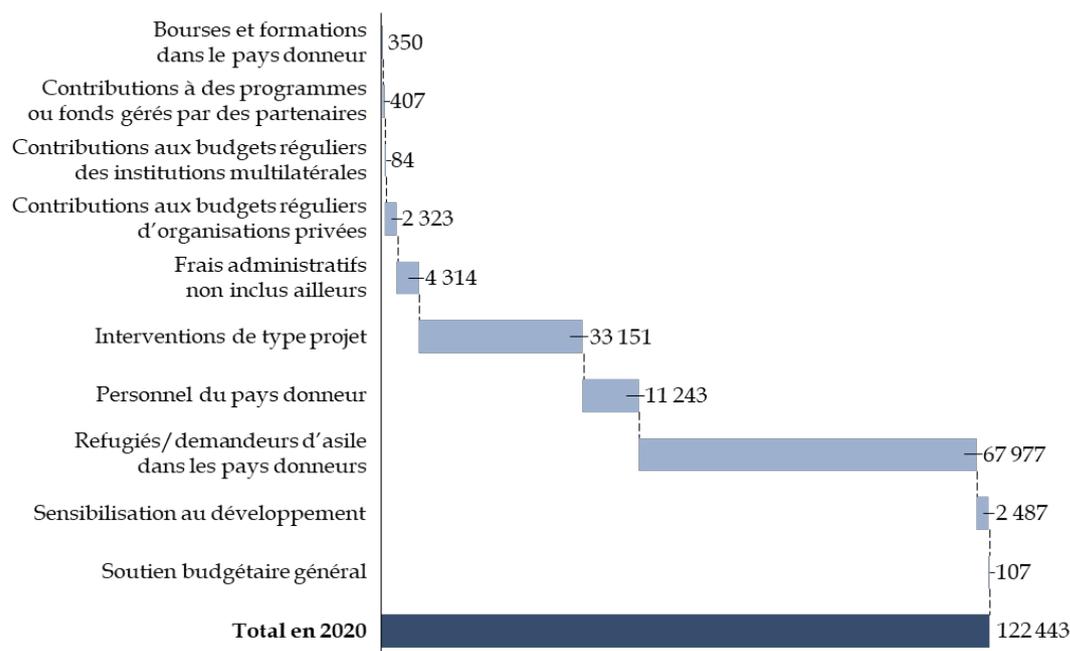
## **2. La part de l'aide publique au développement assurée par les collectivités locales augmente depuis 2018**

En 2022, d'après le document de politique transversale précité, **les collectivités territoriales devraient avoir consacré environ 145 millions d'euros au financement de l'aide au développement**, soit une augmentation de 14 millions d'euros par rapport à l'année 2018.

L'aide publique au développement mise en œuvre par les collectivités locales correspond à **des projets de coopérations décentralisées mais également au versement de subventions à des associations ou des organisations multilatérales.**

### **Décomposition de l'aide publique au développement versée par les collectivités locales en 2020**

(en millions d'euros)



Source : commission des finances du Sénat d'après les éléments de la base de données ouvertes sur l'aide au développement française

Sont également comptabilisées les actions menées en faveur de la sensibilisation au développement ou de **l'accueil des populations réfugiées** qui représentent, en pratique, **plus de la moitié de l'aide publique au développement des collectivités territoriales**.

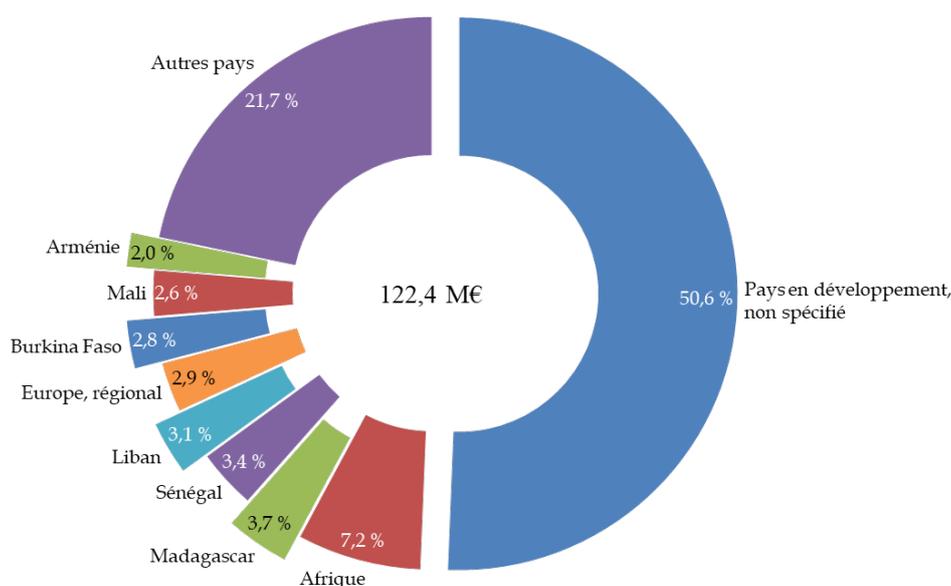
**En outre, l'essentiel de l'APD des collectivités locales est dirigé vers les pays en développement** sans que ne soit précisément spécifié lequel.

Cette imprécision s'explique principalement par le fait que **sur 62 millions d'euros engagés par les collectivités locales en faveur du groupe des « pays en développement » environ 58 millions d'euros concerne l'aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asiles**.

Or, il apparaît que le pays d'origine des personnes aidées ne soit que marginalement renseigné dans ce cas.

### Ventilation géographique de l'aide publique au développement versée par les collectivités locales en 2020

(en millions d'euros)



Source : commission des finances du Sénat d'après les éléments de la base de données ouvertes sur l'aide au développement française

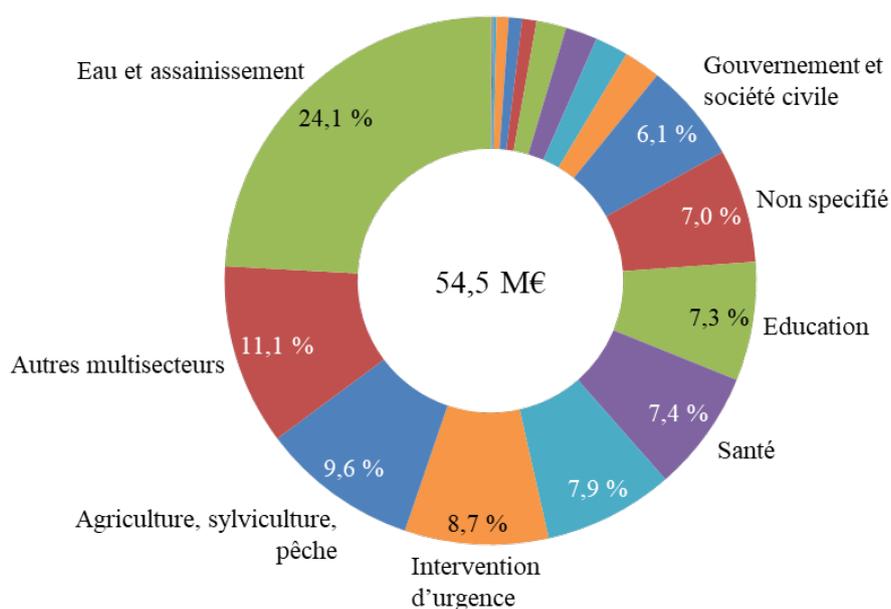
En dehors de cette modalité d'aide, les pays ou zone géographiques principalement bénéficiaires de l'aide au développement des collectivités locales sont l'Afrique (sans précision sur le pays), Madagascar, le Sénégal et le Liban.

Hors aides aux réfugiés, les principaux domaines dans lesquels les collectivités territoriales interviennent sont ceux de l'eau et assainissement, des aides multi-secteurs ainsi que de l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

La forte représentation des aides en matière d'eau et assainissement s'explique par le fait qu'une part importante de l'aide publique au développement mise en œuvre par les collectivités locales est assumée par les agences de l'eau.

### Ventilation fonctionnelle de l'aide publique au développement versée par les collectivités locales en 2020

(en millions d'euros – hors aides aux réfugiés)



Source : commission des finances du Sénat d'après les éléments de la base de données ouvertes sur l'aide au développement française

### 3. L'application des dispositions de la loi du 4 août 2021 de programmation

Les rapporteurs spéciaux ont été intéressés de connaître l'état de mise en application des dispositions de la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

Ils ont été destinataires d'un tableau réalisé par le ministère des affaires étrangères montrant notamment qu'à l'exception d'un seul, l'ensemble des rapports demandés avaient jusqu'ici été remis.

## II. LES CRÉDITS DE LA MISSION AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT AUGMENTENT FORTEMENT EN 2023 ET POURRAIENT S'ÉLEVER À 7 MILLIARDS D'EUROS EN 2025

En 2023, les crédits demandés au titre de la mission Aide publique au développement s'élèvent à **8 milliards d'euros en autorisations d'engagement** et **5,9 milliards en crédits de paiements**.

Les crédits demandés augmentent ainsi sensiblement par rapport à **2022** : + 16,4 % en AE et + 11,3 % en CP une fois corrigés de l'inflation hors tabac.

### Évolution des crédits de la mission aide publique au développement

(en milliards d'euros)

Programme/action	LFI 2022		PLF 2023		Évolution en valeur		Variation en pourcentage		Variation corrigée de l'inflation*	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>110 - Aide économique et financière au développement</b>	3 213,7	1 862,0	3 836,9	2 337,9	623,2	475,9	19,4	25,6	14,5	20,4
<i>Aide économique et financière bilatérale</i>	1 177,5	492,6	1 723,3	549,2	545,7	56,6	46,3	11,5	40,3	6,9
<i>Aide économique et financière multilatérale</i>	1 866,2	1 260,1	2 012,3	1 672,7	146,1	412,6	7,8	32,7	3,4	27,3
<i>Traitement de la dette des pays pauvres</i>	170,0	109,4	101,3	116,1	- 68,7	6,7	- 40,4	6,1	- 42,9	1,8
<b>365 - Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement</b>	190,0	190,0	150,0	150,0	- 40,0	- 40,0	-21,1	-21,1	-24,3	-24,3
<i>Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement</i>	190,0	190,0	150,0	150,0	- 40,0	- 40,0	-21,1	-21,1	-24,3	-24,3
<b>209 - Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	3 217,8	3 052,9	4 054,8	3 436,0	837,0	383,1	26,0	12,5	20,8	7,9
<i>Coopération bilatérale</i>	1 728,3	1 557,7	2 166,2	2 075,1	438,0	517,4	25,3	33,2	20,2	27,7
<i>Coopération communautaire</i>	487,3	487,3	374,1	374,1	- 113,2	- 113,2	-23,2	-23,2	-26,4	-26,4
<i>Coopération multilatérale</i>	844,5	850,2	1 353,1	825,4	508,5	- 24,8	60,2	-2,9	53,6	-6,9
<i>Dépenses de personnels concourant au programme</i>	157,7	157,7	161,4	161,4	3,8	3,8	2,4	2,4	-1,8	-1,8
<b>370 - Restitution des biens mal-acquis</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mission Aide publique au développement</b>	<b>6 621,5</b>	<b>5 105,0</b>	<b>8 041,7</b>	<b>5 923,9</b>	<b>1 420,2</b>	<b>819,0</b>	<b>21,4</b>	<b>16,0</b>	<b>16,4</b>	<b>11,3</b>

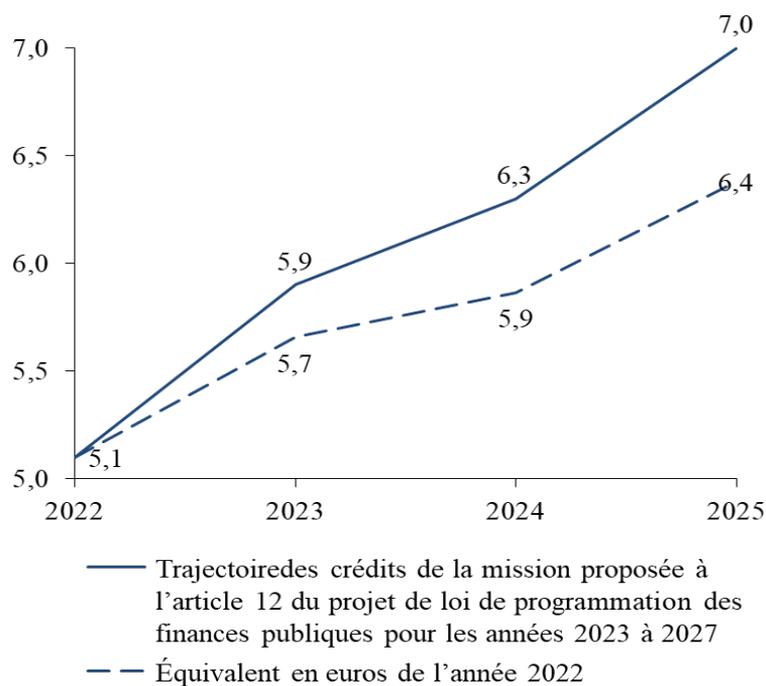
Note : la prévision d'inflation retenue correspond à la variation de l'indice des prix à la consommation hors tabac figurant au rapport social, économique et financier annexé au PLF pour 2023.

Source : commission des finances du Sénat d'après les documents budgétaires

Outre les crédits demandés pour cette année, le projet de loi de programmation des finances publiques, d'une part, et les documents budgétaires, d'autre part, permettent d'évaluer **la trajectoire d'évolution des crédits de la mission envisagée à ce jour par le Gouvernement.**

### Évolution des crédits de la mission aide publique au développement

(en milliards d'euros)



Source : commission des finances d'après le projet de loi de programmation des finances publiques

En l'espèce, **les crédits de paiements devraient progresser de façon très dynamique puisqu'ils s'élèveraient à 7 milliards d'euros en 2027.**

**Corrigée de l'inflation, la trajectoire proposée demeure volontariste** avec une hausse des moyens consacrés à la mission équivalent à 1,3 milliard d'euros de l'année 2022 sur le triennal.

En pratique et d'après les documents budgétaires, **la hausse des crédits en valeur devrait bénéficier principalement au programme 110** et concernerait exclusivement **les dépenses d'opérations financières.**

**Cette information éclaire la stratégie envisagée par le Gouvernement pour renforcer l'aide publique au développement.** En effet, les dépenses d'opérations financières concernent uniquement – au sein du programme 110 – **la souscription par la France de participation aux grands fonds concessionnels** : Association internationale du développement (FMI) et Fonds africain de développement, par exemple.

À l'inverse, les opérations de bonification des prêts accordés par l'AFD ou, encore, les subventions sous forme de dons-projets constituent des dépenses d'intervention.

Dès lors, il apparaît que la stratégie du Gouvernement reposera davantage sur **un renforcement des participations françaises au sein des fonds internationaux** et non sur une hausse des moyens nationaux : activité de l'AFD et subventions.

Si cette stratégie participerait sans doute à **renforcer ou préserver l'influence française** au sein de grands fonds internationaux, **elle renforcera le degré d'intermédiation** entre le financement des aides et la mise en œuvre opérationnelle des actions.

## LES CRÉDITS DES PROGRAMMES DE LA MISSION « AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT » ET DU COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS « PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS »

### I. PROGRAMME 110 : LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT PARTICIPE À ACCROITRE LE COÛT DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Le programme 110 « Aide économique et financière au développement » retrace **les crédits confiés au ministère de l'économie et des finances** et, plus particulièrement, à la direction générale du Trésor pour la mise en œuvre des actions relevant de l'aide publique au développement.

**Le montant des crédits demandés pour 2023 augmente fortement en AE (+ 632 millions d'euros) et en CP (+ 475 millions d'euros),** ce qui s'explique principalement par la persistance d'un important besoin de crédits pour participer aux cycles de refinancement des fonds internationaux, d'une part, et par les effets de la hausse des taux d'intérêts sur le coût des opérations de bonification de prêts.

#### Évolution des crédits du programme 110 - Aide économique et financière au développement

*(en milliard d'euros – en pourcentage)*

Programme/action	LFI 2022		PLF 2023		Évolution en valeur		Variation en pourcentage		Variation corrigée de l'inflation*	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>110 - Aide économique et financière au développement</b>	3 213,7	1 862,0	3 836,9	2 337,9	623,2	475,9	19,4	25,6	14,5	20,4
<i>Aide économique et financière bilatérale</i>	1 177,5	492,6	1 723,3	549,2	545,7	56,6	46,3	11,5	40,3	6,9
<i>Aide économique et financière multilatérale</i>	1 866,2	1 260,1	2 012,3	1 672,7	146,1	412,6	7,8	32,7	3,4	27,3
<i>Traitement de la dette des pays pauvres</i>	170,0	109,4	101,3	116,1	- 68,7	6,7	- 40,4	6,1	- 42,9	1,8

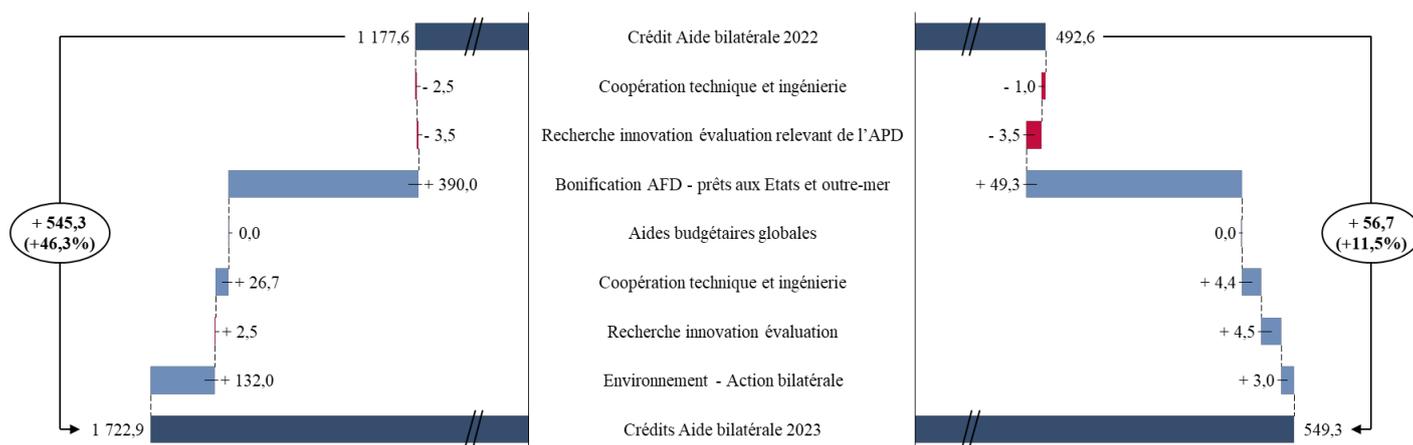
Note : la prévision d'inflation retenue correspond à la variation de l'indice des prix à la consommation hors tabac figurant au rapport social, économique et financier annexé au PLF pour 2023.

Source : commission des finances du Sénat d'après les documents budgétaires

**A. LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT AU NIVEAU MONDIAL CONTRAINT À RENFORCER LES CRÉDITS DÉDIÉS À LA BONIFICATION DES PRÊTS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT**

**Décomposition de l'évolution des crédits demandés au titre de l'action Aide économique et financière bilatérale du programme 110**

(en millions d'euros – en pourcentage)



Source : commission des finances du Sénat d'après les documents budgétaires

**Les crédits de l'action Aide économique et financières bilatérale du programme 110 progressent fortement en 2023** en crédits de paiements (+ 56,7 millions d'euros) mais surtout en autorisations d'engagement (+ 545,3 millions d'euros).

Pour la plus grande partie, **cette augmentation s'explique par le renchérissement des opérations de bonification des prêts** accordés par l'Agence française de développement.

En effet, afin de permettre à l'AFD de prêter à des taux concessionnels aux bénéficiaires de l'aide au développement, l'État assume, par le versement de crédits de bonification, la différence entre le coût de financement de l'AFD et le taux auquel elle prête.

Or, dans le contexte de remontée des taux d'intérêts au niveau mondial, **les coûts de financement de l'AFD ont augmenté** alors même que, pour être regardés comme concessionnels, **les taux qu'elle propose doivent rester inférieurs à un seuil fixé par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.**

C'est, d'ailleurs, l'écart entre le taux servi par le prêteur et le taux de référence fixé par le CAD qui constitue la référence pour déterminer le montant de l'élément-don du prêt comptabilisé en aide publique au développement au sens des statistiques internationales.

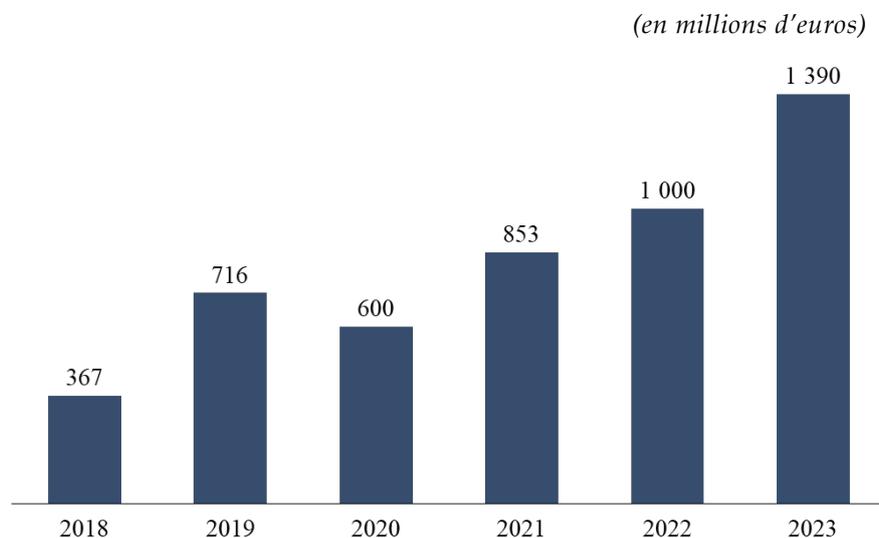
Afin de maintenir constant le niveau d'aide publique au développement généré par les prêts de l'AFD, le ministère de l'économie et de finances a pris la décision d'accroître le montant des crédits dédiés à la bonification des prêts de l'AFD de 390 millions d'euros en 2023.

Une autre solution aurait pu consister à permettre à l'AFD d'augmenter son volume d'activité actuellement fixée à 12 milliards d'euros par an. En effet, si l'élément-don diminue à volume de prêts donné, il aurait été possible de le maintenir constant en augmentant le volume de prêt.

Cette solution n'a pas été retenue car elle serait susceptible de renchérir le coût qu'engendrent les activités de l'agence pour les finances publiques par d'autres canaux. À titre d'exemple, une hausse de l'activité de l'agence impliquerait d'accroître ses fonds propres afin de respecter les obligations réglementaires et prudentielles.

Les rapporteurs spéciaux considèrent que le choix de privilégier une hausse des bonifications est, au moins à court terme, une solution préférable à l'augmentation de l'activité de l'agence qui pourrait se révéler difficile au plan opérationnel et plus coûteuse au plan financier.

#### Évolution du coût des opérations de bonifications des prêts concessionnels de l'AFD



Source : commission des finances du Sénat d'après les documents budgétaires

Enfin, sur le périmètre de l'action *Aide économique et financière bilatérale*, les crédits en autorisations d'engagement augmentent de 132 millions d'euros au titre de la coopération en matière d'environnement. Ces financements seront dédiés à la reconstitution du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

## B. L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS DÉDIÉS À L'AIDE MULTILATÉRALE EST MARQUÉE PAR LES CYCLES DE RECONSTITUTION DES GRANDS FONDS INTERNATIONAUX

### Décomposition de l'évolution des crédits demandés au titre de l'action Aide économique et financière multilatérale du programme 110

(en millions d'euros – en pourcentage)



Source : commission des finances du Sénat d'après les documents budgétaires

Les crédits dédiés à l'action Aide économique et financière multilatérale augmentent de 145,3 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 411,7 millions d'euros en crédits de paiement.

#### 1. Des variations en sens contraires liées aux effets différés des cycles de reconstitution des fonds concessionnels sur la consommation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

À de nombreux égards, la dynamique budgétaire de l'action Aide économique et financière multilatérale en 2023 constitue une illustration des effets financiers, sur l'ensemble de la mission, des successions des cycles de reconstitution des grands fonds internationaux.

En effet, si l'action enregistre une diminution de ses dépenses d'environ 1,5 milliard d'euros par rapport à l'année 2022 – qui était marquée par la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID – guichet concessionnel de la Banque mondiale) – un montant quasiment équivalent est sollicité en 2023 pour faire face à de nouveaux appels de fonds.

En l'espèce, environ **960 millions d'euros de crédits sont demandés en AE pour financer les engagements de la France en faveur du Fonds vert pour le Climat**. De plus, 580 millions d'euros sont également demandés pour participer à la reconstitution du fonds africain de développement (FAD).

En parallèle, en crédits de paiements, la mission connaît une baisse des crédits demandés d'environ 210 millions d'euros et qui avaient été engagés en 2022 pour honorer de précédents engagements contractés auprès du Fonds vert pour le Climat.

Cette économie est plus qu'effacée par la hausse des crédits de paiements demandés (+ 473 millions d'euros) pour honorer une part des engagements pris en 2022 en faveur de l'Association internationale de développement (AID).

## **2. Un renforcement sensible des crédits mobilisés pour les initiatives du FMI**

**Les crédits demandés en faveur des opérations relevant du « continuum finances publiques » de l'action Aide économique et financière multilatérale augmentent de 246 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 120 millions d'euros en crédits de paiement.**

Ainsi, 130 millions d'euros sont demandés en autorisations d'engagement pour financer **une opération de bonification des prêts accordés par la Banque de France dans la cadre de sa participation à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC)**.

Ce fonds constitue un guichet concessionnel du FMI dont les financements français sont assurés par l'AFD et la Banque de France. La France contribue à ce mécanisme à hauteur de 5,6 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS) qui est l'avoir de réserve mondial créé par le FMI. Au cours actuel, la contribution française s'élève ainsi à 7,2 milliards d'euros.

**En parallèle, 80 millions d'euros sont demandés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement dans le cadre de la participation française au Fonds pour la résilience et la soutenabilité du FMI.**

Assurée par la Banque de France, la contribution française s'élève à environ 4 milliards de DTS soit 5,2 milliards d'euros. Les crédits demandés au titre de la mission Aide publique au développement correspondent à la contribution budgétaire qui doit, selon les modalités d'opération du mécanisme, accompagner le versement du prêt.

### **C. LA FRANCE CONTINUE D'ASSUMER UNE PART DU COÛT DE L'ANNULATION DE LA DETTE DÉTENUE PAR DES GRANDS BAILLEURS INTERNATIONAUX SUR DES PAYS TRÈS PAUVRES**

L'action *Traitement de la dette des pays pauvres* du programme 110 retrace les versements effectués au profit de l'AFD ou d'institutions multilatérales en contrepartie du coût de l'annulation des créances qu'elles détiennent sur des pays en développement.

**La dynamique budgétaire de ce programme est donc corrélée au rythme de mise en œuvre des accords de consolidation avec les débiteurs** et permet d'apprécier, avec celle du programme 852 « Prêts à des États étrangers pour consolidation des dettes envers la France », l'évolution et l'ampleur de l'effort fourni par la France pour l'allègement de la dette des pays en développement.

Pour mémoire, **la France préside et assure le secrétariat du Club de Paris qui réunit 22 pays créanciers** afin d'apporter des solutions coordonnées et durables aux problématiques soulevées par l'endettement des pays en voie de développement.

En outre, **elle est partie à plusieurs accords bilatéraux ou multilatéraux visant l'annulation de l'endettement concessionnel** - c'est-à-dire relatif à des emprunts contractés à des conditions préférentielles dans le cadre de la politique d'aide au développement, notamment :

- les accords de Dakar de 1989 et 1994 ainsi que l'accord faisant suite à la Conférence de Paris de 1990 prévoyant l'annulation de créances de l'AFD sur plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ;

- les conclusions du sommet du G8 de Gleneagles de 2005 prévoyant l'annulation de certaines créances de l'Association internationale de développement (AID) envers des pays pauvres et très endettés.

Environ 100 millions d'euros en autorisations d'engagement et 114,75 millions d'euros en crédits de paiements sont demandés au titre de 2023.

Pour 85,8 millions d'euros, les crédits de paiements demandés seront utilisés afin d'honorer la part de la France dans le financement de l'opération d'annulation d'une partie des créances détenues par l'Association internationale de développement sur les pays très pauvres et très endettés (PPTE).

Enfin, 100 millions d'euros sont demandés en autorisations d'engagement pour la compensation de l'opération d'annulation d'une partie des créances détenues sur les pays pauvres et très endettés par le Fonds africain développement.

## II. PROGRAMME 209 : UN RENFORCEMENT DES ENGAGEMENTS DANS LE CHAMP DE LA SANTÉ MONDIALE ET DES MOYENS DÉDIÉS À LA GESTION DES CRISES

Le programme 209 « Solidarité avec les pays en développement » retrace les crédits gérés par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour la mise en œuvre des opérations de coopération bilatérale, multilatérale et communautaire.

En 2023, le montant des crédits demandés augmente de 837 millions d'euros en AE et de 383,1 millions d'euros en CP, notamment pour renforcer, comme en 2022, les capacités de gestion de crise et soutenir les politiques de santé au niveau mondial.

### Évolution des crédits du programme 209 - Solidarité à l'égard des pays en développement

(en millions d'euros – en pourcentage)

	LFI 2022		PLF 2023		Évolution en valeur		Variation en pourcentage		Variation corrigée de l'inflation*	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>209 - Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>3 217,8</b>	<b>3 052,9</b>	<b>4 054,8</b>	<b>3 436,0</b>	<b>837,0</b>	<b>383,1</b>	<b>26,0</b>	<b>12,5</b>	<b>20,8</b>	<b>7,9</b>
Coopération bilatérale	1 728,3	1 557,7	2 166,2	2 075,1	438,0	517,4	25,3	33,2	20,2	27,7
Coopération communautaire	487,3	487,3	374,1	374,1	- 113,2	- 113,2	- 23,2	- 23,2	- 26,4	- 26,4
Coopération multilatérale	844,5	850,2	1 353,1	825,4	508,5	- 24,8	60,2	- 2,9	53,6	- 6,9
Dépenses de personnels concourant au programme	157,7	157,7	161,4	161,4	3,8	3,8	2,4	2,4	-1,8	- 1,8

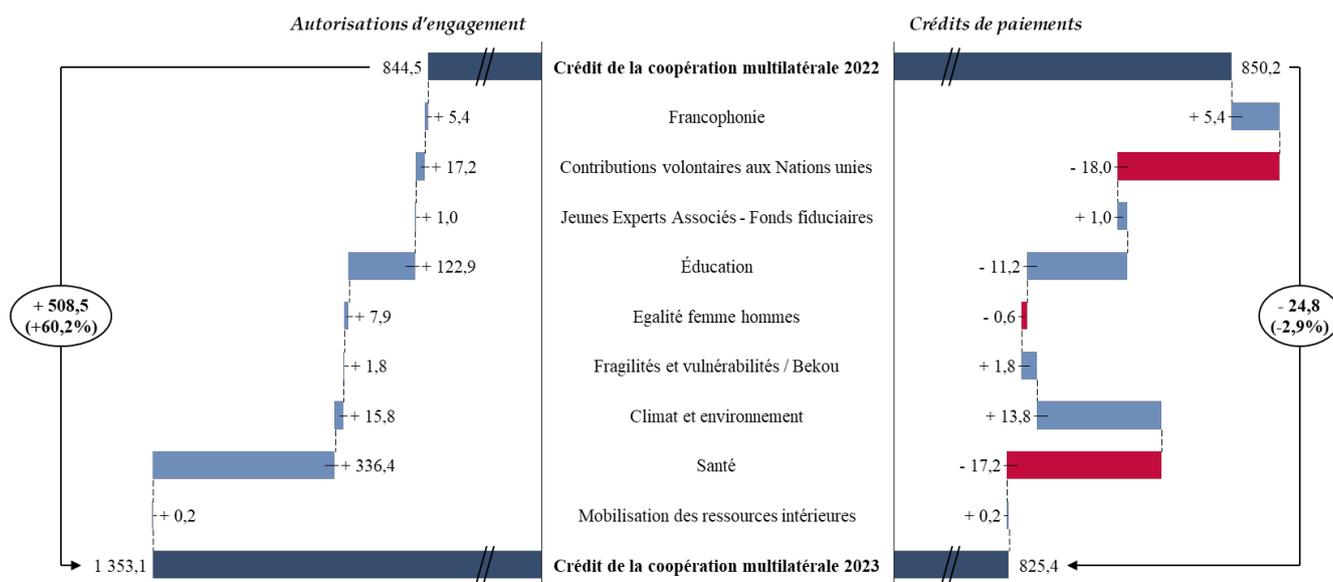
Note : la prévision d'inflation retenue correspond à la variation de l'indice des prix à la consommation hors tabac figurant au rapport social, économique et financier annexé au PLF pour 2023.

Source : commission des finances du Sénat d'après les documents budgétaires

## A. LES CRÉDITS DE LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE AUGMENTENT POUR FINANCER LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ MONDIALE

### Décomposition de l'évolution des crédits demandés au titre de l'action Coopération multilatérale du programme 209

(en millions d'euros – en pourcentage)



Source : commission des finances du Sénat d'après les documents budgétaires

**Le niveau des autorisations d'engagement de l'action Coopération multilatérale du programme 209 est en très forte augmentation - + 508,5 millions d'euros – en 2023 par rapport à l'année 2022.**

Cette situation s'explique essentiellement par deux mouvements notables concernant **le financement des opérations relatives au champ de la santé et de l'éducation.**

**En matière de santé, les crédits augmentent ainsi de 336,4 millions d'euros en AE** en raison de la mobilisation de 256,7 millions d'euros pour la reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMTP) et de 94,7 millions d'euros pour l'alliance GAVI<sup>1</sup>.

**En parallèle, des économies de l'ordre de 15 millions d'euros sont réalisées grâce à l'extinction progressive du dispositif ACT-A** pour la découverte, la production et la diffusion d'un vaccin contre la Covid-19.

<sup>1</sup> Créée en 2001, l'Alliance GAVI est une organisation partenariale entre des États et des acteurs privés dont l'objet est de favoriser l'accélération des progrès des pays pauvres en matière d'accès à la vaccination.

**En matière d'éducation, les crédits en AE progressent de 122 millions d'euros** afin d'assurer la participation de la France au Partenariat mondial pour l'éducation (PME).

A l'inverse des AE, **les crédits de paiement de l'action diminuent d'environ 25 millions d'euros par rapport à 2022.**

En particulier, **les contributions volontaires aux Nations-Unies se réduisent d'environ 18 millions d'euros** ce qui masque, toutefois, **des évolutions en sens contraire au sein de ce poste de dépenses.**

En effet, **sous l'effet de l'extinction progressive de l'initiative ACT-A, le montant des contributions françaises devrait diminuer d'environ 76 millions d'euros en CP.**

Pour autant, il apparaît que **les économies qui auraient ainsi pu être réalisées devraient être immédiatement réemployées** pour accroître les financements d'autres dispositifs, en l'occurrence :

- la contribution au Fonds des Nations-Unies pour les populations qui augmente de 36 millions d'euros ;

- la contribution au financement des aides « hors humanitaires » mises en œuvre par le système onusien qui augmente également de 35,6 millions d'euros.

Ce réemploi des crédits qui étaient dédiés, l'année dernière, à l'Alliance GAVI peut donner **le sentiment que la crise sanitaire a favorisé un « effet cliquet » sur le niveau des dépenses de la mission.**

En effet, avant que la France ne s'engage à financer l'Alliance GAVI le montant des contributions volontaires aux Nations-Unies retracées au titre de l'action Coopération multilatérale du programme 209 se limitait à 183,2 millions d'euros en 2021, contre 370 millions d'euros prévus en 2023.

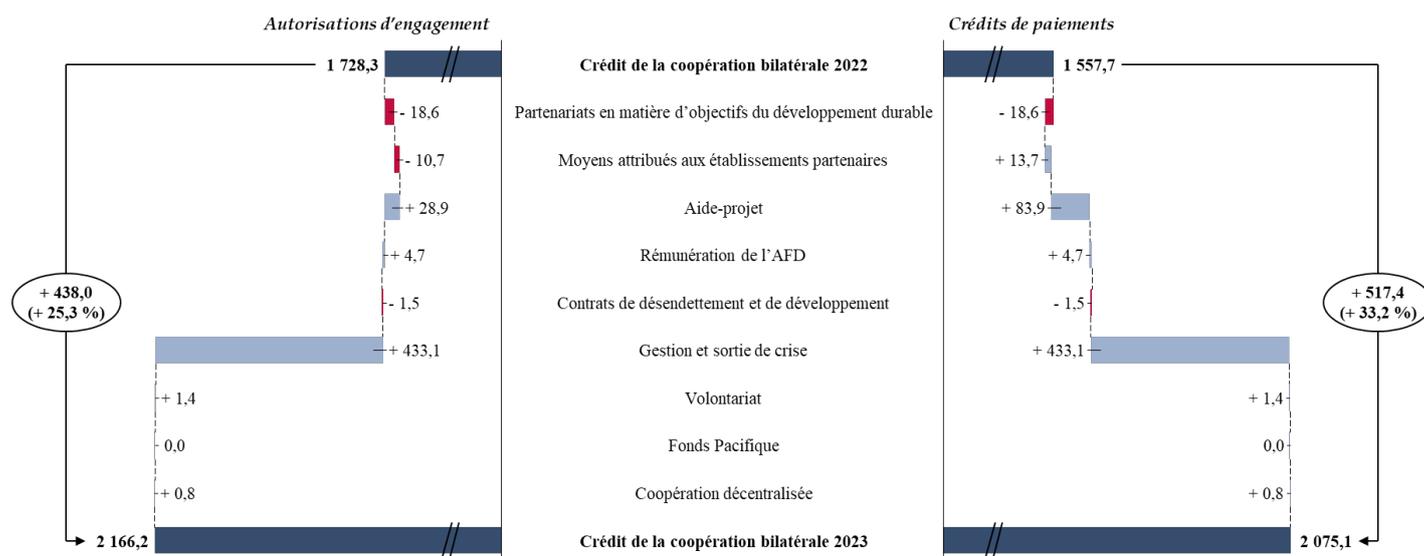
**Les rapporteurs spéciaux se seraient attendus à ce que le montant des contributions retrouve, ainsi, un niveau comparable ou légèrement supérieur à celui de l'année 2021.**

Enfin, le montant des crédits de paiements dédiés au financement des opérations de santé diminue de 17 millions d'euros en 2023 en raison, là-encore mais au titre d'un autre canal de financement, de l'extinction du dispositif ACT-A.

**B. LES MOYENS DE GESTION DE CRISE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AINSI QUE DE FINANCEMENT DE PROJETS SERAIENT TRÈS FORTEMENT RENFORCÉS**

**Décomposition de l'évolution des crédits demandés au titre de l'action  
Coopération bilatérale du programme 209**

(en millions d'euros – en pourcentage)



L'évolution des crédits de l'action Coopération bilatérale du programme 209 est marquée par des hausses importantes en autorisations d'engagement (+ 438 millions d'euros) comme en crédits de paiements (+ 517 millions d'euros).

**1. Le ministère des affaires étrangères souhaite constituer un mécanisme de réserve pour mieux faire face aux crises internationales**

Pour plus de la moitié, en AE comme en CP, cette hausse s'explique par la création d'un mécanisme de réserve pour crise majeure doté de 270 millions d'euros.

Cette enveloppe viendra compléter les 460 millions d'euros en AE et CP dédiés aux opérations de gestion et de sortie de crise et qui regroupent notamment :

- le Fonds d'urgence humanitaire (FUH) qui relève du Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (200 millions d'euros de crédits) ;
- l'aide alimentaire programmée (AAP) dotée de 160 millions d'euros.

**Une meilleure articulation de l'aide alimentaire programmée  
avec les autres dispositifs est à envisager**

Le rapporteur spécial Michel Canévet a participé, en 2022, à des travaux d'évaluation du dispositif d'aide alimentaire programmée (AAP). Il observe que les objectifs de l'AAP et ses modes de financement sont mal connus au sein de l'administration et que la coordination au niveau ministériel et interministériel pourrait être renforcée. Il en va de même des relations entre l'AAP et l'Agence française de développement ainsi que les organisations internationales.

En ligne avec le rapport d'évaluation remis par les équipes de Technopolis au ministère de l'Europe et des affaires étrangères en septembre 2022, le rapporteur spécial propose d'initier un dialogue associant les parties prenantes internes (CDCS, Directions géographiques) et externes (AFD, Ministère de l'Agriculture, DG Trésor, représentants de la société civile) pour clarifier les objectifs et la mission de l'AAP.

Au-delà de la création du mécanisme de réserve pour crise majeure, **les crédits dédiés aux dispositifs d'urgence sont en hausse** sous l'effet d'une augmentation des moyens du FUH (+ 30,4 millions d'euros), de l'AAP (+ 41,7 millions d'euros) et de l'ouverture d'une ligne de financement en faveur de l'initiative FARM<sup>1</sup> dédiée à la résilience des systèmes agricoles et de l'approvisionnement en nourriture.

**Dans un contexte marqué par la multiplicité des crises et par la forte implication de la mission Aide publique au développement pour y répondre** – comme dans le cas de l'Ukraine ainsi que cela sera développé plus amplement *infra* –, **les rapporteurs s'accordent avec le Gouvernement sur l'opportunité de renforcer les moyens disponibles.**

En elle-même, **la création d'un mécanisme de réserve pour crise majeure apparaît bienvenue** puisqu'elle permettra de donner au responsable de programme des marges de manœuvre pour financer des dispositifs d'urgence sans mettre en cause le financement d'opérations déjà engagées par ailleurs.

**Les rapporteurs spéciaux s'interrogent néanmoins sur les garanties qui seront apportées par le Gouvernement afin que « par temps calme » ces crédits ne constituent pas une réserve de budgétisation** et donnent effectivement lieu à des annulations ou des reports en fin de gestion.

---

<sup>1</sup> Food and Agriculture Resilience Mission, initiative portée par le Président de la République lors du Conseil européen du 24 mars 2022.

### **La mission aide publique au développement sollicitée pour soutenir l'Ukraine**

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre afin de fournir une aide financière au pays. Sur le périmètre de la mission Aide publique au développement :

- l'octroi d'un prêt par l'AFD de 300 millions d'euros pour permettre au pays de faire face à ses dépenses sociales et de service public ;
- l'octroi d'un second prêt par l'AFD de 100 millions d'euros ;
- la mise à disposition par Expertise France - opérateur de la coopération technique internationale - de personnels qualifiés en matière juridique et pénale ;
- la mobilisation de deux enveloppes de 100 millions d'euros chacune et déployées à partir des canaux d'aides humanitaires du programme 209.

*Source : commission des finances du Sénat d'après les réponses aux questionnaires des rapporteurs spéciaux*

## **2. Les moyens de l'aide-projet seraient renforcés, en partie pour honorer des engagements antérieurs**

Outre, la création du mécanisme de réserve, les crédits de l'action *Coopération bilatérale* augmentent sous l'effet de **la hausse du financement de l'aide-projet (+ 83,9 millions d'euros en CP) dont le coût total s'élève à plus d'un milliard d'euros en 2023.**

Cette hausse s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'objectif fixé par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement de février 2018, d'une part, et par la loi n°2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement, d'autre part, d'un renforcement de la « composante don » de l'aide publique au développement.

À cet égard, les rapporteurs spéciaux rappellent que **les crédits mobilisés en faveur de l'aide projet avaient augmenté de 1,4 milliard d'euros en AE entre 2018 et 2019** et que leur mise en œuvre avait été majoritairement confiée à l'Agence française de développement.

**La hausse passée des engagements pris en matière d'aide-projet se traduit, depuis 2020, par une augmentation très sensible des crédits de paiement.**

Dans les années à venir, le besoin en crédits de paiements visant à honorer les engagements antérieurement pris devraient, d'ailleurs, demeurer importants et constituer un facteur de rigidité pour l'évolution des crédits de la mission.

S'agissant de l'aide-projet mise en œuvre par l'Agence française de développement jusqu'à la fin de l'année 2021, le ministère des affaires étrangères estime ainsi qu'en 2024 le montant des crédits de paiement nécessaires pour couvrir les AE engagées devrait s'élever à 437 millions d'euros.

**Prévisions du besoin en crédits de paiements de l'aide projet AFD  
correspondant aux autorisations d'engagement cumulées octroyées  
à la fin d'année 2021 sur le programme 209**

*(en millions d'euros)*

	2022	2023	2024
Dons projets	639	579	437
ONG compte propre	66	25	7
Total	705	604	444

***C. DÉSORMAIS FINANCÉS PAR LE PRÉLÈVEMENT SUR RECETTES AU PROFIT DE L'UNION EUROPÉENNE, LES MOYENS DÉDIÉS À LA COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LA MISSION S'ÉTEIGNENT PROGRESSIVEMENT***

Les crédits demandés au titre de la coopération communautaire - qui correspondent à **la participation de la France au Fonds européen de développement (FED)** - se réduisent de 113,2 millions d'euros en 2023 après une baisse de 226,4 millions d'euros en 2022 par rapport à la LFI pour 2021.

**Cette contraction continue était attendue** dans la mesure où, dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union européenne 2021-2027, **le FED a été remplacé par un nouvel instrument** - le NDICI<sup>1</sup>/L'Europe dans le monde - doté de 79,5 milliards d'euros pour la période du CFP.

**Les financements dédiés à ce nouvel instrument seront supportés par le prélèvement sur recettes versé au profit de l'Union européenne (PSR-UE)** et ne seront donc pas retracés par la présente mission.

Toutefois, **du fait de la pluri-annualité de la programmation du FED, des versements devront être opérés par la France au moins jusqu'en 2028**, date à partir de laquelle l'ensemble des restes à payer auront été apurés.

---

<sup>1</sup> Pour Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument.

### III. LE PROGRAMME 365 : UNE NOUVELLE OPÉRATION NEUTRE AU PLAN COMPTABLE DE CONVERSION DE RESSOURCES ENTRE L'AFD ET L'ÉTAT

En 2021, la maquette de la mission Aide publique au développement a été revue de sorte à intégrer un nouveau programme dédié au **renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement, doté de 1,4 milliard d'euros en AE.**

Comme les rapporteurs spéciaux l'avaient alors indiqué lors de l'examen des crédits de la mission, **cette opération s'imposait pour deux raisons :**

- d'abord car sous l'effet de la croissance soutenue de son activité, **le niveau des ratios prudentiels** imposés à l'AFD en tant qu'établissement de financement **était historiquement « en tension » ;**

- ensuite, parce que **l'évolution du cadre réglementaire européen avait conduit à exclusion du périmètre des ressources prises en compte pour le calcul des ratios prudentiels les « ressources à conditions spéciales » (RCS)** qui sont des prêts accordés annuellement par le Trésor à l'AFD à des conditions très préférentielles.

Dans ce contexte, le renforcement des fonds propres prévu en loi de finances pour 2021 et réalisé effectivement en juin 2021, a pris la forme d'une augmentation de capital de 500 millions d'euros, comptabilisée directement dans les fonds propres réglementaires, et d'une conversion du stock de RCS souscrite par l'Agence auprès du Trésor français pour un montant de 920 millions d'euros.

**En 2022, 190 millions d'euros avaient été demandés en CP pour réitérer cette opération de conversion d'une RCS en prise de participation de l'État.**

En 2023, 150 millions d'euros sont à nouveau demandés pour réitérer cette opération qui, en pratique, implique les mouvements budgétaires suivants :

- l'AFD remboursera de façon anticipée le prêt préférentiel du Trésor de 150 millions d'euros qui lui est versé cette année et qui est retracé au programme 853 du compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers » ;

- le programme 365 versera 150 millions d'euros au compte d'affection spéciale « Participations financières de l'État » (CAS PFE) ;

- celui-ci versera une dotation en capital à l'AFD d'un montant de 150 millions d'euros.

En comptabilité budgétaire, cette opération se traduit par une suite d'opérations se compensant partiellement pour aboutir à **un décaissement net pour l'État de 150 millions d'euros en 2022.**

**En comptabilité nationale, cette opération est neutre** pour le budget de l'État, dans la mesure où elle constitue une prise de participation et n'est donc pas comptabilisée comme une dépense.

#### IV. LES CRÉDITS DU COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS « PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS »

Le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers » retrace **les prêts consentis à des États dans une logique d'aide publique au développement**, à l'exception du compte 854 relatif à la participation de la France au désendettement de la Grèce et qui ne supporte plus aucune dépense

Programme	Recettes	AE	CP
851 - Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	304 070 173 €	1 000 000 000 €	647 512 269 €
852 - Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	69 037 045 €	217 111 952 €	217 111 952 €
853 - Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	171 500 €		150 000 000 €
854 - Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	570 242 €		

##### A. LE PROGRAMME 851

Les crédits du programme 851 correspondent au montant **des prêts qui peuvent présenter un caractère concessionnel** consenti ou à consentir par l'État à d'autres États pour **la réalisation d'opérations qui participent au développement du commerce extérieur français**.

Les autorisations d'engagement du programme représentent les montants que l'État envisage d'octroyer sous forme de prêts l'année suivante tandis que les crédits de paiement, sont constitués des décaissements effectifs des prêts passés ou futurs. En miroir, les recettes du programme sont formées des versements d'intérêts ou de remboursements de capital par les États débiteurs.

Doté d'un milliard d'euros en autorisations d'engagement – contre 1,5 milliard d'euros en 2022 – le programme financera des opérations essentiellement dans le secteur du transport, de l'environnement, de l'énergie et du numérique.

Les principaux décaissements de crédits de paiement qui sont envisagés – pour un montant de 647,5 millions d'euros – concernent les opérations relatives à l'extension du transport ferroviaire au Kenya et au Vietnam ainsi que des projets en matière d'énergie au Kenya et au Togo.

### **B. LE PROGRAMME 852**

Les crédits du programme 852 correspondent aux **prêts octroyés pour la mise en œuvre d'accords d'annulation ou de consolidation des créances détenues par l'État et ses opérateurs** (AFD et l'ancienne Banque française du développement, aujourd'hui Natixis) envers des pays en développement.

**Les montants demandés en AE et en CP (217 millions d'euros pour 2023) résultent des hypothèses faites par le Gouvernement quant au volume de traitement de dettes susceptible d'être conclu au cours de l'année à venir.**

En miroir, les recettes du programme sont constituées du versement des intérêts et du remboursement du capital des prêts. **Depuis 2020, le niveau des recettes du programme est impacté par la mise en œuvre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD)** initiée pour soutenir les pays en développement dans le contexte de la crise sanitaire.

**Cette opération sera neutre à long terme** au plan budgétaire pour l'État mais le report du versement des intérêts dus entraîne une contraction temporaire des recettes du programme.

### **C. LE PROGRAMME 853**

Les crédits du programme 853 correspondent aux **prêts octroyés par l'État à l'AFD à des conditions très préférentielles** pour permettre à l'agence, par la suite, d'offrir des financements concessionnels à des États étrangers ou des organisations internationales.

**Les recettes du programme sont constituées des remboursements par l'AFD de ces « ressources à conditions spéciales » (RCS) perçues auparavant.**

En 2023, les crédits demandés s'élèvent à 150 millions d'euros en crédits de paiement et correspondent au décaissement de prêts concédés les années précédentes.

Pour mémoire, **cette dépense s'inscrit dans le cadre de l'opération de renforcement des fonds propres de l'AFD portée par le programme 365 et décrite supra.**

## **LISTE DES PERSONNES ENTENDUES**

### **Cabinet de Mme Chrysoula ZACHAROPOULOU, secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux**

- M. Antoine MICHON, directeur de Cabinet ;
- M. Romain BUSUTTIL, chef de pôle budget ;
- M. Christophe GUILHOU, directeur du développement durable ;
- M. Loris GAUDIN, conseiller parlementaire.

### **Direction générale du trésor**

- M. Christophe BORIES, sous-directeur des affaires financières et multilatérales et du développement.

### **Direction générale de la mondialisation, de la culture et du développement international**

- M. Christophe GUILHOU, directeur du Développement durable ;
- M. Nicolas FOLLENFANT, rédacteur à la délégation des programmes et des opérateurs de cette direction générale ;
- M. Gilles MORELLATO, chef du pôle de l'aide publique au développement à la sous- direction du développement.

### **Sous-direction du budget (bureau 7 BAED)**

- Mme Anne-Hélène BOUILLON, sous-directrice ;
- M. Victor HOET, adjoint au chef du bureau des affaires étrangères et de l'aide au développement.

### **Agence française de développement**

- M. Rémy RIOUX, directeur général ;
- Mme Laura COLLIN, chargée de mission aux relations avec le Parlement.